

## Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 672'000.-  
pour réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements  
scolaires de la Ville de Thônex

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'importance de réaliser des travaux d'entretien dans les quatre établissements scolaires et la crèche Marcellly dans un but d'entretien et d'amélioration des installations,
- Vu la demande exprimée par le Département de l'Instruction Publique d'installer des tableaux numériques interactifs pour moderniser l'enseignement, enrichir l'expérience d'apprentissage et répondre aux défis éducatifs contemporains,
- vu les coûts annuels induits par ce crédit d'engagement qui ont été évalués à CHF 109'872,-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les charges d'entretien des bâtiments et des installations scolaires ainsi que les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable émis par la commission des finances et travaux, bâtiments du 24 septembre 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par .....voix pour,.....voix contre,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 672'000.- destiné à financer des travaux d'entretien et d'aménagement dans les établissements scolaires de Marcelly, Adrien-Jeandin, Pont-Bochet, Bois-des-Arts, ainsi que dans la crèche Eve Marcelly attenante à l'école du même nom. Ce crédit couvre également les frais d'installation de tableaux numériques interactifs afin de répondre aux exigences éducatives contemporaines dans les écoles de Marcelly et du Bois-Des-Arts.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 672'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.